

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Projet d'amendement concernant la certification des comptes annuels de la sécurité sociale

Sur proposition du ministre de la Sécurité sociale Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement concernant la certification des comptes annuels des Institutions publiques de sécurité sociale.

Cet amendement vise à insérer un article dans le projet de loi portant des dispositions diverses en matière sociale, soumis à la Chambre le 16 novembre 2023. L'article à insérer entend donner plus de temps à la phase contradictoire de la certification des comptes des IPSS par la Cour des comptes, afin que les parties impliquées (administrations, organes de gestion, Cour des comptes) disposent du temps nécessaire pour comprendre et répondre aux questions réciproques.

Le projet d'amendement a été transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be